

académie  
Corse



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 21 février 2012 portant désignation des membres du comité  
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de  
l'académie de Corse**

**Le recteur de l'académie de Corse,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

**Arrête :**

**Article 1:**

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique créé auprès du recteur de l'académie de Corse :

**Le président ou son représentant : Michel BARAT, recteur de l'académie de Corse**

**Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Anne KHOURY, directrice des ressources humaines de l'académie de Corse**

**Article 2 :**

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique créé auprès du recteur de l'académie de Corse :

**En qualité de membres titulaires :**

- Corinne CARLOTTI, FSU
- Jean-Michel MEDORI, FSU
- Isabelle BOUQUET, FSU
- Thomas VECCHIUTTI, FSU
- Jean-Pierre LUCIANI, STC
- Marie-Ange NUNZI, STC
- Pascale OBER-DOLLA, UER

**En qualité de membres suppléants :**

- Odette RATINAUD, FSU
- Dominique PELLEGRIN, FSU
- Marie FOATA, FSU
- Charles CASABIANCA, FSU
- Gilbert MARIANI, STC
- Jean-Marc FERRI, STC
- Aude ARMANDO, UER

**Article 3 :**

Le mandat des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique créé auprès du recteur de l'académie de Corse entrera en vigueur à compter du 21 février 2012.

**Article 4 :**

La secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les services académiques.

Fait à Ajaccio, le 21 février 2012



Le Recteur,

*Michel Barat*  
Michel BARAT